

A. A. P. E.

Association Autonome de Parents d'Elèves de Palaiseau



Réunion du 24 Novembre 2022 à 19h30

1^{ère} réunion trimestrielle des représentants des parents d'élèves des écoles de Palaiseau avec les élus de la Mairie.

Rédaction : Nabil BOUZERNA – Vice-président AAPE.

Relecteurs : Chafik ABDOU – Salima BOUZERNA, RPE AAPE – G.S. Caroline Aigle.

La réunion s'est déroulée à l'Hôtel de Ville de Palaiseau et a débuté à 19h30.

Liste des participants (non exhaustive) :

• Ville de Palaiseau :

M. Grégoire de Lasteyrie : Maire de Palaiseau.

Mme Régina Lahute : Elue référente Tailhan, Vaillan et Louise Michel.

M. Virgile Monnot : Elu référent Vaillant, Langevin Mater, Anne Franck Morère et en charge de la restauration.

Mme Marie-Christine Graveleau : Elue référente Caroline Aigle, Joliot Curie, Anne Franck élémentaire, Langevin élémentaire et en charge du scolaire.

Mme Delphine Pearson : Elue référente des autres écoles (absente car conseil de quartier).

Mme Fabienne Fraboulet : Directrice générale adjointe en charge des services à la population.

Mme Stéphanie Pelade : Responsable du service enfance - éducation.

Mme Céline Jomat-Langot : Responsable adjointe du service enfance - éducation.

• Représentants de parents d'élèves (RPE - AAPE) :

Madame Salima BOUZERNA : RPE AAPE- Groupe Scolaire Caroline Aigle.

M. Chafik ABDOU : RPE AAPE- Groupe Scolaire Caroline Aigle.

M. Nabil BOUZERNA : Vice-président AAPE et RPE Caroline Aigle.

Etc.

1. Préambule du Maire

M. le Maire félicite les nouveaux représentants de parents d'élèves élus pour la 1^{er} fois ou réélus pour donner du temps à la défense des intérêts des élèves et des établissements de la ville de Palaiseau et remercie les parents représentants présents de participer à cette réunion de dialogue trimestrielle (3 fois par an).

Tour de table des élus et personnels de la Ville pour permettre aux nouveaux RPE élus d'identifier les interlocuteurs de la mairie.

2. Intervention du Maire ponctuée d'interventions des RPE

- **Effectifs scolaires**

3498 élèves scolarisés en maternelle et en élémentaire à Palaiseau en cette rentrée, contre 3503 l'année dernière, soit 5 élèves de moins (-22 maternelles et + 17 élémentaires). Cette apparente stabilité, pourrait correspondre à un commencement de décroissance sur la courbe du nombre d'élèves à Palaiseau.

Après le gros boom lié au quartier Camille Claudel, on entrevoit doucement les effets de stabilisation dans le temps de ce quartier. D'autres projets immobiliers étant en cours sur Palaiseau, de nouvelles hausses du nombre d'élèves sont à prévoir.

Lors de la rentrée 2022, il y a eu :

- ✓ 2 fermetures de classe : 1 à Caroline Aigle et 1 à Jean Macé élémentaire ;
- ✓ 1 fermeture de classe évitée à Langevin maternelle (effectifs tendus) ;
- ✓ 2 ouvertures de classes : 1 à Anne Franck et 1 à Jean Moulin (liées à la réforme GS à 24 élèves).

Difficile de faire des prévisions pour la rentrée 2023. Les chiffres sont aléatoires avec les emménagements et déménagements. Mais la mairie est vigilante. Elle travaille déjà avec les services de l'inspection sur les secteurs que la mairie estime comme potentiellement fragiles (ouverture ou fermeture).

L'exercice de projection se fait sur six ans, pour éviter de fermer une classe pour rien en raison d'un petit creux et de perdre un enseignant. Les projections ne sont pas une science exacte et l'on n'arrive pas toujours à convaincre l'Education nationale du bienfondé mais il faut essayer.

- **Etudes dirigées**

La mairie a fait le choix d'un accompagnement personnalisé sur les études :

- ✓ 1 encadrant pour 7 élèves en CP ;
- ✓ 1 encadrant pour 15 élèves du CE1 au CM2 (en pratique plutôt 16/17).

L'organisation horaire ne change pas. On propose en priorité aux enseignants de l'école d'être les encadrants. C'est très variable en fonction des écoles (dans certaines les enseignants sont très volontaires et d'autres pas du tout), et ensuite on propose aux animateurs. A Caroline Aigle, Wallon et Langevin, on a dédoublé les encadrants. En pratique, en cette rentrée 2022, ce n'est pas mis en œuvre en raison des difficultés de recrutement (comme l'année dernière ce dispositif n'est pas mis en place). Ce n'est mis en place dans aucune de ces 3 écoles. Pour rappel, avant le changement de majorité municipale (avant 2014), l'étude était réalisée avec 1 encadrant pour 25 élèves.

Salima Bouzerna : Des parents souhaitent davantage de visibilité sur qui dispense l'étude au moment de l'inscription, les parents ne savent pas si c'est un enseignant ou un animateur.

Mme Graveleau : Par exemple, à l'école Anne Franck, c'est la directrice qui organise l'étude et elle a fait le choix de faire tourner régulièrement les intervenants (enseignants et animateurs) sur les différents groupes. Donc c'est difficile de préciser l'information aux parents.

Clarification sur le fonctionnement de l'étude : c'est la directrice d'école qui organise l'étude (qui décide de qui va où) et qui est la responsable pédagogique. Le directeur du centre de loisirs gère l'administratif (les inscriptions) car c'est la ville qui embauche les professeurs des écoles et animateurs. Les enseignants sont donc vacataires de la ville pour assurer l'étude.

RPE : La rémunération de la vacation a-t-elle évolué avec les années ?

Mme Graveleau : Non elle n'a pas évolué, elle est réglementaire et publiée¹ au B.O. (Cf. Fin du CR grille actualisée)

RPE : Est-ce que ce n'est pas cela qui expliquerait que l'on a de moins en moins d'enseignants qui dispensent l'étude ?

M. le Maire : On a effectivement de moins en moins de personnes qui s'investissent dans des horaires extrascolaires, c'est un phénomène de société, probablement dommageable mais c'est factuel. Ce n'est pas lié à un manque de compétitivité.

Il n'y a pas de surcoût pour les parents qui inscrivent leurs enfants à l'étude dès lors qu'ils sont inscrits au périscolaire.

Les tensions de recrutement sont fortes dans les métiers de l'animation et sur ce créneau des études. La mairie a multiplié les sources de recrutement (job dating avant l'été, réseaux sociaux, plateformes de recrutement, ...) comme les autres collectivités. C'est de + en + compliqué.

RPE : C'est un sujet très important pour nous et on observe également que des animateurs de qualité et très appréciés, partent, ils ont quitté la ville pour toujours faire ce métier d'animation mais ailleurs. Cela pose questions.

M. le Maire : Il y a beaucoup d'animateurs qui viennent travailler pour la ville aussi. Les conditions de travail des agents sont, je crois, plus respectueuses des agents que dans d'autres communes : programme de formation, démarche d'aller vers en termes de gestion de carrière (on n'attend pas qu'ils viennent vers nous), contrat avec rémunération lissée sur 12 mois pour les contractuels (permet de solliciter des crédits, ...), augmenter la part de CDI par rapport au contractuel.

Il y a d'autres raisons qui peuvent expliquer les départs (choix de vie, horaires qui ne colle plus, déménagement pour raison personnelle, ...). On discute beaucoup avec eux, sur site, individuellement ou en groupe. Nous sommes insatisfaits par le nombre de recrutement car il reste encore des postes ouverts. Il y a des collectivités qui sont dans des états de tension bien plus forts que la ville de Palaiseau.

On essaye de les accompagner au mieux dans ce métier qui est à la fois dur et enrichissant. Depuis 2015, la ville a créé 45 postes d'animateur même s'ils ne sont pas tous pourvus à date. Si vous connaissez des personnes intéressées, il faut prendre contact avec Mme Pelade.

M. Chafik Abdou : Certains parents se plaignent d'un manque de stabilité au centre de loisirs pendant les vacances induit par le roulement des animateurs ?

M. le Maire : Pendant les vacances, tous les sites ne sont pas ouverts et nous créons des équipes mixtes d'animateurs provenant de tous les centres (certains agents prennent des vacances aussi). Normalement on vérifie qu'il y ait toujours un référent, un visage que l'enfant connaît et qui le sécurise. La découverte fait aussi partie de l'apprentissage pour sortir de la zone de confort. C'est difficile de fixer des équipes car certains animateurs (étudiants) sont là trois mois et quand leurs emplois du temps changent ils ne sont plus en mesure de continuer. Certains démissionnent car ils travaillaient dans l'animation en attendant de trouver un poste dans leur domaine.

Salima Bouzerna : Peut-être mettre en place une vigilance particulière sur les petites sections de maternelle qui ont plus d'angoisse lors de leur 1^{er} jour sur un autre site. A Joliot par exemple pendant les vacances de la Toussaint, les parents avaient observé qu'il n'y avait pas d'animateur venant de Caroline Aigle cela a été mal vécu par les enfants

Stéphanie Pelade : On y veille. Par exemple pour les vacances de la Toussaint, il y avait bien un référent de chaque site. On est plus vigilant sur les maternelles.

RPE Vaillant : Effectivement, le turn-over chez les maternelles est très important, c'est un point que nous avons déjà largement partagé. La rentrée a été très compliquée, les animateurs ne se

¹ <https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo9/MMENF1704589N.htm>

connaissent pas entre eux, ce n'est pas très sécurisant. Il y a des problèmes de sécurité chez nous. On a rencontré le directeur du centre à ce sujet.

M. le Maire : Plus de la moitié des animateurs sont des agents permanents de la Mairie c'est-à-dire des fonctionnaires. Si c'est un problème local, on peut organiser une réunion pour en rediscuter et faire le suivi en conseil de centre.

Les conseils de centre de loisirs sont unanimement appréciés par les parents et les représentants. Cela permet d'avoir un contact direct et de sortir le sujet des conseils d'école qui sont denses.

- **Classes de découverte**

Pas de changement, elles concernent les CM2. La subvention mairie est de 345€ par élève. Si double niveau, les CM1 ont une subvention de 173 €. On demande au minimum 2 nuitées (cela peut-être 3 ou 4). A la demande légitime des représentants de revaloriser le montant de la subvention (inflation ayant entraîné un surcoût des voyages), M. le Maire indique que beaucoup de choses ont également augmenté pour la mairie mais qu'il n'y a pas eu d'inflation sur les impôts locaux. On a fait le choix de ne pas toucher le budget des classes découvertes, mais la question s'est posée de réviser à la baisse ce montant. Ce n'est pas une obligation des mairies de prendre en charge les classes découvertes mais on pense que c'est quelque chose de très important et c'est un choix politique de maintenir ce budget. L'augmenter, c'est difficile en ce moment. Le surcoût sur la facture énergétique pour la mairie est de 1 million €/an, juste pour le prix du gaz.

Alors la mairie demande aux directeurs d'école et organisateurs de regarder pour des voyages un peu moins éloignés. On peut faire des classes de découvertes sympa sans faire 300 ou 400km tout en restant en Ile de France. On peut rester en Essonne ou dans les départements limitrophes : par exemple, à Chamarande, on a aussi du dépaysement.

Globalement, il faut que nous fassions tous des efforts car les prochaines années vont être difficiles budgétairement. Il y a certaines communes qui ferment des écoles², quitte à surcharger les autres écoles, pour faire des économies notamment de chauffage.

Salima Bouzerna : Est-il possible de réaliser une meilleure communication à destination des parents concernant la prise en charge partielle et le reste à charge pour les familles ? L'année dernière à Caroline Aigle et dans d'autres écoles (Roger Ferdinand, ...), les parents ont découvert à posteriori cette information lorsque la mairie recouvre la somme sur la facture restauration/périscolaire. Surtout pour les familles d'élèves en CM1 qui ont un reste à charge important.

La mairie veillera à mieux communiquer avec les écoles sur le montant à la charge des familles et que cela ne se limite pas à une information sur le portail famille. M. le Maire partage le point de vue et il observe que les statistiques d'ouverture des documents publiés sur le portail famille montrent que beaucoup de documents importants ne sont pas ouverts/lus (>50% pas lus).

- **ATSEM**

Pas de changement, les règles d'attribution des ATSEM restent les mêmes depuis plusieurs années :

- ✓ 1 ATSEM pour 25 élèves de PS ;
- ✓ 1 ATSEM pour 50 élèves en MS ;
- ✓ + 2 ATSEM volantes sur l'ensemble de la ville.

² St Pierre du Perray <https://www.leparisien.fr/essonne-91/essonne-un-maire-ferme-tout-un-groupe-scolaire-contraint-de-racler-les-fonds-de-tiroir-jusqua-los-23-11-2022-RS2FS4EOMVASZPJ436EB726IYA.php>
<https://www.leparisien.fr/essonne-91/saint-pierre-du-perray-face-au-prix-de-lenergie-la-mairie-ferme-definitivement-un-groupe-scolaire-09-12-2022-K7PBZ76CBNEZJY6JYKPAB5GUM.php>

Il y a un phénomène que l'on observe cette année, des écoles sont limitées (effet de seuil) : Anne Franck par exemple avec 6 ATSEM pour 9 classes ou Joliot Curie avec 4 ATSEM pour 6 classes.

Tandis que Caroline Aigle a 5 ATSEM + 1 ATSEM volante pour 6 classes. Toutes ces situations respectent les règles de calcul en place depuis plusieurs années.

Un travail avec les ATSEM a été initié pour, à enveloppe constante, définir des règles de répartition juste et équitable (taux de couverture des classes) : nombre d'enfant, nombre de classe, ...

M. le Maire rappelle que l'obligation qui est faite aux mairies est d'1 ATSEM par école : « *Toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines.* »³.

Les RPE rappellent que dans les obligations, il y a la dimension « sécurité des enfants » qui n'est pas respectée avec une lecture aussi restrictive d'1 ATSEM par école. Et le texte dans sa rédaction indique que c'est chaque classe de maternelle qui bénéficie des services d'un ATSEM et il s'entend qu'il est présent en permanence car il ne peut pas se doubler sur plusieurs classes.

M. le Maire rappelle que l'Etat transfère des compétences mais compense mal les communes dans leurs dotations de fonctionnement sur ces obligations. Aujourd'hui, la mairie dispose de 42 ATSEM, il faut regarder comment les répartir au mieux pour éviter ces difficultés.

M. Chafik Abdou : **Va-t-on prendre des ATSEM dans des écoles pour les mettre dans d'autres écoles ou allez-vous recruter de nouvelles ATSEM ?**

La piste du recrutement n'est pas la piste privilégiée pour le moment car on n'est pas capable budgétairement de la tenir dans la durée. On essaye de voir avec elles, comment on se réorganise, car elles savent mieux que nous où sont les difficultés. Il faut trouver en concertation avec les ATSEM quelle est la bonne règle de remplacement lorsque l'une est absente par exemple. Elles sont assez solidaires entre elles. La mairie s'interroge si cette réorganisation doit s'appliquer en cours d'année (dès maintenant) ou si ces changements s'appliqueront à la rentrée scolaire prochaine ? Les ATSEM ont toutes à cœur l'intérêt de l'enfant mais doivent néanmoins se préserver car si elles tombent malades ou se blessent (arrêts maladies), cela déstabilise toutes les écoles. C'est ce qui s'est produit en début d'année. **Le travail est en cours et les discussions n'ont pas encore abouti.**

RPE Langevin : Nous avons une ATSEM qui doit partir en congés maternité et nous n'avons pas de visibilité sur son futur remplacement ?

Mairie : Elle va bien être remplacée, le contrat vient d'être signé.

RPE : Pouvez-vous préciser le fonctionnement des 2 ATSEM volantes actuellement ? Elles sont déjà en poste en début d'année sur des écoles pour l'année et ne sont donc pas disponibles pour effectuer des remplacements.

Mairie : Les arrêts longues durées sont remplacés hors ATSEM volantes.

Les arrêts à court terme (qui ne peuvent pas être anticipés) sont remplacés par les ATSEM volantes. Cela fonctionne tant que l'on n'a pas trop d'arrêt.

Actuellement, les 2 ATSEM volantes sont affectées sur des arrêts longs sur des postes où l'on a lancé des recrutements qui prennent du temps. Mais elles ne sont pas destinées à rester sur ces remplacements longs. Le nombre de volantes pour la ville est dans les sujets de discussion avec les ATSEM. Les 42 ATSEM participent aux discussions sur la réorganisation.

RPE : Est-ce que la mairie dispose du nombre moyen/médian d'absence par jour d'ATSEM sur la ville ? Et si oui, ce nombre moyen/médian est-il > 2 (hors arrêt long) ?

C'est plus compliqué car il y a des arrêts courts et/ou perlés qui deviennent des arrêts longs.

³ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006349817

RPE : Cela ne répond pas à ma question. Est-ce qu'il est possible de calculer ce nombre moyen et est-il possible de nous le partager ?

Oui on peut vous communiquer ce nombre.

A savoir ! Les RPE AAPE de Caroline Aigle ont accès à un tableau de synthèse trimestriel l'année dernière suite à la demande au maire. Il n'y a pas de travail supplémentaire pour réaliser ce tableau étant celui transmis aux directeurs d'école de la ville chaque trimestre.

A date, on a 40 ATSEM en poste et 2 postes en attente de recrutement. 1 ATSEM doit arriver en janvier et pour 1 autre on attend un avis du comité médical pour statuer de sa position. ATSEM ce n'est pas le métier le plus en tension, notamment à Palaiseau.

RPE : Un autre indicateur intéressant à connaître c'est le % de temps où les ATSEM volantes sont réellement volantes. Cela mettra en évidence s'il y a des tensions ou pas.

Pas nécessairement, si je supprime 10 ATSEM et que je mets 10 ATSEM volantes, je vais surperformer sur cet indicateur mais pourtant j'ai dégradé la qualité du service dans les écoles.

RPE : Il a été demandé à des ATSEM à Joliot des modifications du contrat de travail pour effectuer du ménage.

Il n'a rien été demandé pour l'instant on étudie des pistes avec elles. Tout cela est discuté. Il y a des villes où les ATSEM n'ont pas les mêmes missions. On leur a donné l'exemple de Massy, il y a plus d'ATSEM mais elles ont des missions plus larges comme l'entretien.

• Budget des écoles

Pas de changement, le budget des écoles est constant :

- ✓ 40€/élève en élémentaire ;
- ✓ 35€/élève en maternelle ;
- ✓ 60€/élève en ULIS.

Il n'y a pas eu de retard sur les livraisons de rentrée si elles ont été réalisées en juin. Les commandes réalisées en août sont nécessairement en retard.

Il y a eu du retard sur les livraisons de papier A4, mais cela a été géré par la mairie le temps que les livraisons soient réalisées.

Les équipes de la mairie sont entrain de recenser les demandes de travaux et comme chaque année les RPE seront informés de travaux retenus après le vote du budget.

A noter, un peu de retard sur les travaux de l'année dernière notamment pendant les vacances de la Toussaint. Cela est dû à des problèmes d'approvisionnement chez certains fournisseurs du bâtiment.

• Parc à vélo dans les écoles

Wallon demande un parc à vélo pour les enseignants et les enfants qui viennent à vélo mais à l'intérieur de la cour. Une RPE nouvellement élue cette année, note que c'est une demande très ancienne à Wallon. Elle était RPE il y a 5 et se rappelle de la demande d'un rack à vélo sécurisée. A priori, c'est un problème de localisation mais un lieu a été identifié avec la directrice.

La mairie essaie de mettre en place des racks à vélo dans chaque école pour inciter au déplacement actif et profite des travaux de rénovation/végétalisation des cours d'école pour le faire.

Depuis 2019, la mairie ne met plus en place de rack à vélo mais des arceaux dans la ville plus sécurisant pour les vélos.

RPE : Est-il prévu dans le plan vélo de la ville de faire un point sur l'accessibilité des écoles par voie douce et sécurisée ?

M. le Maire prend note du point et va le passer à la commission des vélos qui étudie ces questions. Il faut avoir conscience que dans les villes anciennes comme Palaiseau, il n'est pas possible d'avoir des espaces dédiés. C'est possible de le faire sur des nouveaux quartiers mais sinon il faut partager l'espace avec des chaudières. La cohabitation n'est pas facile et il faut apaiser les usages sur la route. Parfois, il faut que les vélos respectent le code.

A noter, il y a des tensions dans les usines qui produisent des arceaux à vélo (grosse demande des villes en France).

RPE Vaillant : Est-il possible de réaliser des travaux complémentaires pour apaiser la route devant l'école Vaillant avec le conservatoire qui accentue la présence des voitures ?

Le conservatoire ne change pas la situation de l'école, les dangers sont principalement le matin et le conservatoire le matin ce n'est pas le sujet, il n'y a pas de cours à 8h30. La mairie a fait déjà un gros travail sur site : temps du feu augmenté pour traverser, parking sécurisé avec une barrière, 2 gilets jaunes, un passage protégé. On peut encore regarder mais il semble que pour une départementale, il y a eu énormément de progrès.

D'autres écoles souhaitent disposer de gilets jaunes (e.g. école Langevin 2 accidents évités sur la voie de bus en site propre). M. le Maire y est favorable et il souhaite avoir un gilet jaune devant chaque école. Il y a du budget mais on ne trouve personne d'intéressée car les horaires ne sont pas simples.

- **Accès piscine et gymnases**

Pendant les vacances scolaires, il y a 1 créneau pour 10 enfants pour le Centre de Loisirs (CDL) c'est très peu ?

On a eu des problématiques techniques avec la Vague des créneaux réservés ne l'ont pas été. Mais il y a une forte demande.

Monsieur Abdou demande si l'on peut avoir 1 créneau de plus pour permettre à davantage d'enfants notamment maternelle d'en bénéficier ?

Il n'y a pas que la Ville de Palaiseau. Si Palaiseau prend d'autres créneaux, c'est d'autres enfants venant d'autres villes qui n'en bénéficieront pas.

La piscine de la Vague est pleine/saturée et n'est pas en mesure de proposer plus de créneaux aux écoles et CDL. La pression sera encore plus forte sur la Vague avec la fermeture de piscines aux alentours (Montlhéry). La mairie fait ce qu'elle doit en termes de « savoir nager » c'est-à-dire les 2 x 10 séances en CE1 et CE2. Les autres communes doivent aussi assurer le « savoir nager » de leurs élèves.

Sur l'accès aux gymnases pendant les vacances scolaires, il n'y a pas de tension pour en bénéficier. En période scolaire, il y a beaucoup de demande des écoles pour les gymnases.

A Caroline Aigle, le centre de loisirs maternel et élémentaire va publier prochainement les activités via ENT (mon école utilisée par le CDL).

- **Centre de Loisirs**

Sur l'année 2022, la mairie observe des changements de pratique. Beaucoup plus d'inscriptions, mais pas nécessairement plus de fréquentation. Les familles s'inscrivent en masse mais sans

nécessairement fréquenter le centre, derrière cela pose des gros soucis, on se retrouve avec des centres qui ne se remplissent pas et des familles qui ont parfois « jeté l'éponge ». Cela représente un coût pour la mairie. Les inscriptions sont vraiment plus nombreuses que les années précédentes. Globalement sur la ville, il y a environ 20 enfants inscrits qui ne sont pas venus sur l'ensemble des centres. On va continuer de surveiller ce phénomène s'il persiste. On a beaucoup d'inscription pour Noël et on va vraisemblablement ouvrir 2 centres de loisirs.

RPE : C'est la conséquence directe des difficultés de réservation en 2021-2022 (non-sectorisation) que nous vous avons remonté. Les familles, ayant constaté un manque de place dans les CDL, se précipitent pour réserver. On avait prévu que ce mode de fonctionnement allait engendrer des comportements non souhaités mais fréquents en situation de pénurie.

- **Restauration**

Renouvellement de marché pour la rentrée prochaine. Les RPE du GS Caroline Aigle précisent qu'ils n'ont toujours pas reçu le calendrier promis.

RPE : Quid de l'inflation ?

Il est probable que le prestataire actuel ne nous répercute pas l'ensemble des surcoûts car nous sommes en phase de pré-appel d'offre. Mais cela va vraisemblablement augmenter l'année prochaine.

Les familles qui paient le plus ne paient pas pour celles qui paient moins. Tout le monde bénéficie d'une subvention de 30,45% à 87,51% de la mairie sur le repas.

La mairie ne veut pas rogner sur la qualité de ce qu'il y a dans l'assiette

Le passage de 5 à 4 composants/constituants ne suffira à compenser l'inflation.

Des communes font le choix de relâcher les exigences de qualité pour faire baisser les prix, ce n'est pas le souhait de la mairie. Le souhait de conserver la qualité des repas aura pour conséquence une hausse des tarifs.

A savoir ! Les RPE AAPE de Caroline Aigle sont présents à la commission des menus et souhaitent être pleinement associés au choix du nouveau prestataire (cf. CR des commissions de menu). **Il est souhaitable que toutes les écoles soient présentes dans le processus de sélection du nouveau prestataire avec la mairie.**

- **Roulement des grévistes**

RPE Langevin : Est-il possible de faire un roulement des grévistes pour ne pas impacter toujours les mêmes écoles au niveau de la restauration ? (4 grèves consécutives très suivies à Joliot)

Non, c'est anticonstitutionnel. On n'a pas le droit de le faire, c'est cassé la grève. La mairie ayant de bonne relation sociale avec les agents, ces derniers communiquent à la mairie l'information 48h avant alors qu'ils ne sont pas tenus de le faire. Ensuite, nous vous informons afin que vous puissiez vous organiser. Le service minimum n'existe pas dans le périscolaire.

Si les animateurs ne sont pas grévistes sur des sites, ils peuvent encadrer la prise de pique-niques fournis par les familles. Ceci explique des fonctionnements qui impactent différemment selon les écoles.

- **Facturation des jours de grève**

Sur le portail famille, le délai est trop court pour annuler en cas de grève. La mairie ne pose pas de problème pour rembourser les parents qui font la démarche d'appeler le service de la mairie. Est-il possible que la mairie rembourse automatiquement de façon globaliser sur ces journées de

grèves pour éviter que les parents appellent massivement les services de la mairie en s'appuyant sur la liste des élèves présents ?

Cela va être étudié par les services de la mairie.

- **Passeport Culture**

Il est reconduit cette année :

132 classes positionnées en élémentaire ;

20 classes positionnées en maternelle.

Les demandes des enseignants qui n'ont pas pu être pourvues cette année seront prioritaires l'année prochaine, notamment la danse africaine, qui a eu une grosse demande : 29 demandes pour 4 créneaux offerts. La mairie va essayer d'offrir davantage de créneaux l'année prochaine car beaucoup de déçus.

RPE : Est-il possible d'augmenter le crédit de bus pour les écoles excentrées de la MJC, la fabrique, le cinéma, la piscine, etc. comme Jean Macé ? Il y a peu d'expositions à la maison de quartier malgré la volonté de la mairie de l'augmenter.

Il y a une péréquation des crédits transports (restants/non consommés en fin d'année) alloués aux classes qui ont encore des demandes non satisfaites. La semaine dernière la mairie a rappelé aux directeurs d'école de faire des demandes pour en bénéficier. Mais il n'est pas prévu d'augmenter le crédit de transport des écoles.

- **Crédit transport des écoles**

La règle n'a pas changé : 3 x ½ journée par classe.

A priori, la règle s'est durcie. Les enseignants optimisaient les bus ayant une capacité de 2 classes, et seulement 1 classe réalisait la demande. **Désormais, la mairie comptabilise 2 classes 😞 dans cette situation.** Ce mode de comptabilisation divise par 2 les potentielles sorties pédagogiques des élèves, il n'est pas écologique et il permet juste pour faire des économies budgétaires. Après 2 ans et demi de restrictions de sortie, liées à la gestion de la crise sanitaire, les élèves sont désormais la variable des ajustements budgétaires.

- **Les Permis de la Ville**

Les autres actions sont maintenues :

- ✓ Permis piéton
- ✓ Permis vélo
- ✓ Permis Internet
- ✓ Conseil municipal des enfants sera installé le 15 décembre 2022

Les photos des évènements de l'année dernière seront envoyées prochainement (fait depuis).

- **Défibrillateurs dans les écoles**

La mairie est entrain de regarder cette loi et les obligations qu'imposent l'Etat sans apporter de financement pour l'implantation de défibrillateurs automatisés externes (DAE) :

- ✓ Ils coûtent chers à l'achat ;
- ✓ Leurs entretiens coûtent chers également.

Comment on finance cela ?

De plus, deux dispositions semblent contradictoires dans le décret selon la mairie :

- ✓ Il en faut un dans chaque école ce qui veut dire un en maternelle et un en élémentaire ;
- ✓ Il faut qu'il soit à moins de 5 minutes dans ce cas la mairie considère que Caroline Aigle et Joliot Curie sont couverts par les DAE du lycée Camille Claudel et du collège César Franck.

Madame Bouzerna précise qu'il faut plus de 5 minutes pour faire A/R et encore faut-il que quelqu'un soit présent pour vous ouvrir. De plus l'école compte pratiquement 500 personnes.

Les établissements scolaires sont devenus des bunkers (vigipirate) avec des plages horaires d'ouverture fixes et courtes. En dehors de ces plages, il n'y a pas continuellement quelqu'un pour ouvrir. Avec ce raisonnement un peu limité, il vaut mieux considérer la piscine la Vague qui est ouverte au public sur des plages horaires plus larges.

Mairie : On va essayer de le faire intelligemment, Palaiseau n'est pas la seule ville avec cette configuration (écoles à proximité d'un collège ou lycée), si cela est autorisé nous ferons ainsi sinon on s'équipera.

Est-ce que la mairie considère que le DAE est utile pour sauver des vies ? OUI

Est-ce que la mairie est contente d'avoir une dépense supplémentaire de plusieurs dizaines de milliers d'euros sans que l'Etat nous donne les moyens de le faire ? NON

Les RPE partagent les deux derniers points avancés par M. le Maire.

Madame Bouzerna demande si les animateurs sont formés aux gestes de 1^{er} secours ?

Mairie : Oui ils sont tous formés PSC1. On fait intervenir aussi un formateur pour les enfants aux gestes de 1^{er} secours sur quelques centres. Cela va être généralisé cette année.

• Quotient familial

RPE : Est-il possible d'indiquer sur le site de la ville des informations sur le mode de calcul des tranches du quotient familial ?

Mairie : Il n'y a pas de tranche c'est une courbe. Chacun à un mode de calcul différent selon ses revenus. Il y a des villes qui fonctionnent par tranche. Entre 2 familles dont les revenus diffèrent de 5 €, elles auront un prix différent. C'est un modèle mathématique très peu explicite mais c'est public. La délibération du modèle est publique. La mairie indique le taux d'effort de la commune pour chacun.

• JO 2024

Mairie : Palaiseau n'est pas partenaire (très cher) mais elle est « terre de jeux » donc elle fait partie d'un catalogue de villes sélectionnées aptes à accueillir des équipes sportives. Il y a beaucoup de villes dans cette situation.

Par contre, nous avons des sportifs de haut niveau en escalade qui interviennent dans quelques classes de l'école Wallon et des sportifs en triathlon à Caroline Aigle. Le champion du monde de Duathlon qui travaille aussi en lien avec les écoles à Palaiseau. Cela ne peut pas concerner tous les élèves car nous n'avons que 3 sportifs des JO sur la ville.

- **Végétalisation des cours d'école**

RPE : quels sont les critères objectifs de sélection des cours d'écoles qui sont végétalisées ?

Mairie : L'état des cours de récréation puis nous essayons d'avoir une répartition géographique (pas toujours le même quartier), les écoles qui sont volontaires (appétences pour le travail d'accompagnement), et enfin en fonction de la taille de la cours (=budget).

La mairie n'exclue pas cette année ou plus tard de changer de méthode et d'intervenir de façon transverse avec une végétalisation qui touchera toute la commune. C'est-à-dire identifier toutes les cours non végétalisées et juste planter de la végétation plutôt que refaire 1 ou 2 cours complètement. L'idée c'est de planter pour disposer de coin d'ombre.

Les RPE de caroline Aigle demande si une inauguration de la cour d'école et du parc de jeux accolé à l'école peut avoir lieu. Le maire le note.

- **Budget des CDL**

Les RPE de Caroline Aigle demande à quoi correspond le crédit périscolaire : 1,30€/enfant périscolaire (matin, midi et soir) et 2 €/enfant pour le mercredi.

Mairie : Ce montant n'a pas évolué depuis 2 ans et il correspond à l'achat de petite fourniture et consommable. Les gros achats sont dans le budget d'investissement. A priori, il n'y a pas de sujet, le budget CDL est confortable.

- **Menus dans le Palaiseau Mag**

RPE : Pourquoi les menus ont été supprimés du Pal'Mag ?

Une étude de lectorat a montré que c'est le contenu le moins lu. Ils sont en ligne et accessibles via l'application mobile Quadrature Restauration.

- **Fond vert du gouvernement**

M. le Maire échange avec les ministres concernés et il est toujours très pro-actif pour chercher des subventions. Le contour est encore flou et on ne sait pas comment on candidate. Ils ont bien les enveloppes budgétaires mais on ne sait pas comment elles vont être allouées. Mais l'attribution des subventions d'Etat est très discrétionnaire. Exemple, chaque année la ville obtenait entre ½ million d'euros et 1 million au titre de la DSIL⁴ pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. Cette année personne ne peut nous expliquer pourquoi nous n'avons rien obtenu.

- **Nouvelle école sur le quartier Polytechnique**

M. Bouzerna : « En prévision, une école de 22 classes verra le jour au sein du quartier Polytechnique en 2025. » Pourriez-vous nous indiquer sa future localisation ?

Elle se situera en face du futur gymnase, entre la Troche et le lycée international.

M. Bouzerna : Est-il envisagé de nouveaux logements familiaux par rapport à la programmation (avril 2021) ci-dessus ou bien des re-sectorisations de quartier(s) du plateau vers cette nouvelle école ? Si oui lesquelles ?

⁴ Dotation budgétaire de soutien à l'investissement local (DSIL)

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070633/LEGISCTA000036395965/

L'Etat nous demande de produire 1500 logements familiaux sur ce secteur. A titre de comparaison, Camille Claudel, c'était 1200 logements familiaux. Cette nouvelle école correspond à un besoin interne de la Zone d'Aménagement Concertée de polytechnique, donc juridiquement c'est l'Etat qui prend en charge la réalisation de cette école. Elle couvre exclusivement les besoins du plateau et les 1500 logements à venir. Mais dans 10 ans, on peut tout à fait revoir la carte scolaire.

La mairie a eu son mot à dire sur cette opération. Elle faisait partie du jury qui a sélectionné le projet retenu (100 réponses d'architecte, 4 sélectionnées pour produire un projet et 1 retenue). Il nous sera présenté à lors de la prochaine réunion Mairie, malgré les contraintes de parcelle, le projet est assez réussi et bénéficie du RETEX de Caroline Aigle. Les deux cours sont plus grandes malgré la petite parcelle, elle est bien pensée sur la distribution des espaces et sur le plan énergétique, elle bénéficie d'un petit gymnase attenant, un centre de loisirs en son sein, des partis à l'abri, ... [Ville de Palaiseau \(91\) \(lemoniteur.fr\)](#)

Deux nouveaux collèges vont se construire à côté de Palaiseau : 1 sur Gif/Yvette et l'autre sur Massy. Cela va permettre de repenser la carte des collèges et certains secteurs tendus. Certains secteurs limitrophes pourront basculer sur ces collèges pour détendre la carte sur Palaiseau. Et inversement, le nouveau lycée de Palaiseau va accueillir des élèves venant de Gif et Massy le cas échéant.

Le nouveau métro va désengorger l'accès au plateau (NDLR : on l'espère aussi).

Fin de la réunion à 22h00.

Travaux supplémentaires pour les enseignants des écoles

30 juin 2022 | popularité : 3%

 [Mes heures supplémentaires](#)

   

Les heures supplémentaires effectuées pour le compte et à la demande des collectivités (voir *) sont des taux horaires maximum.

[Pour en savoir plus, contactez votre section locale du SE-Unsa.](#)

Corps grade	Libellé	Taux horaire en €
INSTITUTEUR Spécialisé ou non	Surveillance*	11.26
	Etude surveillée*	21.12
	Service d'enseignement*	23.47
	Accompagnement éducatif	23.47
	Stage de remise à niveau	
	Soutien éducation prioritaire	26.28
	Enseignement pénitentiaire	23.47
PE Classe Normale	Surveillance*	12.89
	Etude surveillée*	24.17
	Service d'enseignement*	26.85
	Accompagnement éducatif	26.85
	Stage de remise à niveau	
	Soutien éducation prioritaire	30.07
	Enseignement pénitentiaire	26.85
PE Hors Classe / Classe exceptionnelle	Surveillance*	14.18
	Etude surveillée*	26.58
	Service d'enseignement*	29.54
	Accompagnement éducatif	29.54
	Stage de remise à niveau	
	Soutien éducation prioritaire	33.08
	Enseignement pénitentiaire	29.54